

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-141 du 24 Avril 1996

portant suspension de l'application des Décrets N°96-82 et 96-83 du 02 Avril 1996 portant nomination du Directeur du Fonds Routier et du Directeur du Centre National de Sécurité Routière au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°96-82 du 02 Avril 1996 portant nomination du Directeur du Fonds Routier ;
- VU le Décret N°96-83 du 02 Avril 1996 portant nomination du Directeur du Centre National de Sécurité Routière ;
- SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Avril 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Est et demeure suspendue l'application des Décrets N°s96-82 et 96-83 du 02 Avril 1992 portant respectivement nomination du Directeur du Fonds Routier et du Directeur du Centre National de Sécurité Routière au Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

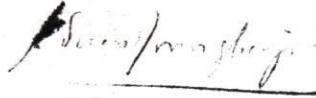
Fait à COTONOU, le 24 Avril 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législa-
tion et des Droits de l'Homme



Ismaël TIDJANI SERPOS

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 NJLDH 4 MF 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCT-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JORB 1.-